2023-12-20

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de décembre tenue ce **mercredi 20e jour du mois de décembre 2023 à 11 h 30**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-12-361

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
La séance régulière du 6 décembre 2023 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.8, 5.1.9, 5.2.3, 5.2.8, 5.2.9, 5.2.10 et 6.2.3 à savoir :

- Octroi d'un contrat de services professionnels juridiques pour l'année 2024 – Autorisation (décision) (point 5.1.8);
- Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (PG Solutions) pour l'année 2024 (décision) (point 5.1.9);
- Fin de la période de probation de l'inspecteur en prévention incendie (décision) (point 5.2.3);
- Amendement à la résolution numéro CA-2023-12-345 - Inscription de l'agent de développement agricole à la formation initiale d'agent de maillage de l'ARTERRE prévue les 20 et 21 décembre 2023 – Autorisation (décision) (point 5.2.8);
- Entente conclue pour le poste de commissaire en développement économique par intérim – Évaluation et recommandation (décision) (point 5.2.9);
- Poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim – Recommandation de la direction générale (décision) (point 5.2.10);
- Organisation du 350e anniversaire de la Seigneurie Petite-Nation – Dépôt du montage financier révisé et octroi d'un mandat à une ressource externe (discussions) (point 6.2.3);

Adoptée.

5.1.8 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024 – AUTORISATION

CA-2023-12-362

ATTENDU la résolution numéro CA-2022-12-392, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 décembre 2022, autorisant un contrat de services à la firme Deveau avocats pour une durée d'un an soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

ATTENDU que la MRC de Papineau a sollicité deux firmes dans la région de l'Outaouais afin que ces dernières déposent une offre de services dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour l'année 2024;

ATTENDU les offres de services reçues des firmes Deveau Avocats et RPGL et présentées auprès des membres du Comité administratif dans le cadre de la présente rencontre;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
  - Personnes autorisées à consulter : Le Préfet, la greffière-trésorière et directrice générale et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint;
- Durée du contrat : 3 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;
- Coût forfaitaire : 1 250 $ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 275 $ de l'heure en fonction de l'avocat responsable du dossier;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution ainsi que mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.9 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (PG SOLUTIONS) POUR L'ANNÉE 2024

CA-2023-12-363

ATTENDU la proposition de la firme PG Solutions relative au contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels d'exploitation de la MRC de Papineau, au montant de 7 260 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la dépense associée à cette proposition est prévue au budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels d'exploitation avec la firme PG Solutions pour une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024 et autorise la dépense associée audit contrat, au montant de 7 260 $, excluant les taxes applicables, laquelle sera payée en un seul versement;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 414;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite dépense et à signer la confirmation du contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel pour l'année 2024.

Adoptée.

5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE

CA-2023-12-364

ATTENDU que le contrat de travail de l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Jérémy Leduc, a pris effet le 15 février 2023;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU que ladite période a été prolongée conformément aux discussions tenues lors de la rencontre du Comité Relations professionnelles (CRP) tenue le 14 septembre 2023 puisque le poste occupé par son supérieur immédiat est vacant;

ATTENDU la recommandation émise par le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint concernant les conclusions de son analyse;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC autorise la levée de la période d'essai de monsieur Jérémy Leduc, inspecteur en prévention incendie, en date du 20 décembre 2023 et en confirmant son statut d'employé contractuel selon les modalités prévues à son contrat de travail;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.8 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA-2023-12-345 - INSCRIPTION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE À LA FORMATION INITIALE D'AGENT DE MAILLAGE DE L'ARTERRE PRÉVUE LES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023 – AUTORISATION

CA-2023-12-365

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-12-345, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, laquelle autorise l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van Den Borre, à participer la formation « Agent de maillage l'ARTERRE - Formation initiale » prévue les 20 et 21 décembre 2023 à Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution puisqu'un montant additionnel de 2 000 $ doit être remboursé dans le cadre de ladite inscription;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2023-12-345 et autorise la dépense de 2 000 $ liée à l'inscription de l'agent de développement agricole, monsieur Martin Van Den Borre, à la formation « Agent de maillage l'ARTERRE - Formation initiale » prévue les 20 et 21 décembre 2023 à Québec;

QUE :
Les frais de déplacement et de séjour pour l'agent de développement agricole soient remboursés suite à la présentation de pièces justificatives et financés à même le poste budgétaire numéro 02-62207-454;

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.9 ENTENTE CONCLUE POUR LE POSTE DE COMMISSAIRE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR INTÉRIM – ÉVALUATION ET RECOMMANDATION

CA-2023-12-366

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-01-014, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 janvier 2023, autorisant l'embauche de madame Katia Perrier à titre de commissaire en développement économique par intérim;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-148, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 mai 2023, octroyant un mandat à madame Nathalie N. Lapointe, Lapointe Finance Conseil, afin d'offrir la formation nécessaire à madame Katia Perrier dans le cadre de ses fonctions de commissaire en développement économique par intérim;

ATTENDU que, conformément à l'entente conclue avec madame Perrier, une évaluation a été effectuée par la directrice du Service de développement du territoire ainsi que la formatrice, madame Lapointe, sur le travail réalisé par celle-ci;

ATTENDU la recommandation émise par la directrice du Service de développement du territoire concernant les conclusions de l'évaluation, les modalités prévues à l'entente et les suivis à accorder à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent les ajustements recommandés par la directrice du Service de développement du territoire conformément à l'entente conclue avec madame Perrier et l'évaluation effectuée;

ET QUE :
La directrice générale et greffière-trésorière soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.2.10 POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR INTÉRIM – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2023-12-367

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-173, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 17 mai 2023, autorisant la conclusion d'un contrat de travail temporaire à durée déterminée avec monsieur Éric Lacasse pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim;

ATTENDU que monsieur Lacasse a quitté ses fonctions le 6 juillet 2023 et qu'il a maintenu un soutien occasionnel à la direction générale lors du traitement de certains dossiers pendant le processus de sélection mis en place dans le but de recruter un nouveau coordonnateur en sécurité publique;

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-09-267, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 septembre 2023, autorisant, notamment le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique au sein de la structure administrative de la MRC;

ATTENDU qu'à ce jour, la MRC de Papineau n'a pas réussi à combler le poste de coordonnateur en sécurité publique malgré la réalisation d'un processus de sélection durant les mois de septembre et d'octobre 2023;

ATTENDU que la direction générale a discuté avec monsieur Éric Lacasse le 14 décembre 2023 sur sa situation actuelle et son intérêt à occuper les fonctions de coordonnateur en sécurité publique par intérim pendant le lancement d'un nouvel appel de candidatures au cours des prochaines semaines;

ATTENDU les modalités du projet de contrat présentés dans le cadre de la présente séance, lesquelles encadreront le mandat à octroyer à titre de coordonnateur en sécurité publique par intérim;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif acceptent le projet de contrat de travail temporaire à durée déterminée présenté dans le cadre de la présente séance pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim ;

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent la conclusion d'un contrat de travail temporaire à durée déterminée avec monsieur Éric Lacasse pour combler le poste de coordonnateur en sécurité publique par intérim;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.3 ORGANISATION DU 350E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE-NATION – DÉPÔT DU MONTAGE FINANCIER RÉVISÉ ET OCTROI D'UN MANDAT À UNE RESSOURCE EXTERNE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif que le montage financier révisé du projet sera déposé lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 décembre prochain pour considération.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2023-12-368

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet